

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 24 août à 17h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet double vocation
 - 6.2 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) - Année financière 2026-2027
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Adoption finale du règlement 642 modifiant le Règlement de zonage no 460 de la Municipalité de Stoke
11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION
12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE
13. VARIA
14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 24 août à 17h30. Sont présents le maire Etienne-Alexis Boucher, les conseillères et conseillers le maire Etienne-Alexis Boucher, Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Jean-Marc Boyer, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance la directrice générale Me Lydia Laquerre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Etienne-Alexis Boucher et Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 17h36.

Résolution
2026-08-185

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2026-08-186

6.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et Forêts et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Stoke, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2026 en cours :

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compener (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Carrier	5.11	Bois	10
Saint-Laurent	1.5	Bois	10
10e rang	4.2	Bois	269
14e rang	1.1	Bois	108

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Stoke demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 11.91 km.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Résolution
2026-08-187

6.2 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) -
Année financière 2026-2027

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 449 678,29 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministères est de 380 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Stoke autorise la présentation d'une demande d'aide financière ; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que monsieur Yves Gagnon ou à défaut madame France Raby sont dûment autorisés à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution
2026-08-188

10.1 Adoption finale du règlement 642 modifiant le Règlement de zonage no 460 de la Municipalité de Stoke

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE toute la procédure légale a été suivie, concernant l'avis de motion et l'adoption des 1er et 2e projets de règlements;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'adopter le projet final du règlement numéro 642 modifiant le Règlement de zonage no 460 de la Municipalité de Stoke, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie dudit règlement final à la MRC du Val-Saint-François pour étude de conformité au schéma d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

13. VARIA

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 17h51.

Etienne-Alexis Boucher
Maire

Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Etienne-Alexis Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Etienne-Alexis Boucher
Maire